

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Date de convocation : 04 avril 2012

Présents : Criqui Jean-Marie (Maire), Moebs Jean-Paul (1^{er} adjoint), Adam Jean-Marie, Diss Richard, Jost Jean-Louis, Hantsch Myriam, Kientz Patrick, Risch Francis, Schneider Laurent, Simon Delphine

Pouvoir : /

Absents excusés : Muller Maurice

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 09 février 2012 qui est adopté par le conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance : Diss Richard

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV de la séance précédente et désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte administratif 2011
3. Approbation du compte de gestion 2011
4. Approbation du budget primitif 2012
5. Vote des taux d'imposition 2012
6. Fixation des subventions aux associations
7. Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor de la commune
8. Vente de bois (annule et remplace DCM du 06/01/2012)
9. Acquisition du parc informatique scolaire (reportée)
10. Acquisition de stores pour la salle socioculturelle
11. Divers

Délibération n° DCM-007-2012**Objet : Compte administratif 2011 et affectation du résultat d'exploitation 2011**

Le Conseil Municipal, après que le Maire se soit retiré et après en avoir délibéré,

1) est d'avis d'approuver le compte administratif, présenté par l'adjoint au maire, comme suit:

Section de fonctionnement :

Dépenses:	110 519,94 €
Recettes:	275 904,30 €
Excédent de fonctionnement :	165 384,36 €

Section d'investissement :

Dépenses:	333 512,93 €
Recettes:	260 246,79 €
Déficit d'investissement :	73 266,14 €

Excédent global de clôture: 92 118,22 €

2) Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 92 118,00 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-008-2012**Objet : Approbation du compte de gestion**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion présenté par le Trésorier Principal de Hochfelden pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011,

Considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections du budget principal.

CONSTATE la parfaite concordance du compte de gestion avec le compte administratif,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-009-2012**Objet : Budget primitif 2012**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'arrêter la balance, en équilibre, des dépenses et des recettes du budget primitif 2012 présenté par le Maire, comme suit:

Section de fonctionnement :

Dépenses: 232 412 €

Recettes: 232 412 €

Section d'investissement :

Dépenses: 452 553 €

Recettes: 452 553 €

*Adopté à l'unanimité***Délibération n° DCM-010-2012****Objet : Fixation des taux d'imposition**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de voter les taux de contributions directes à savoir :

Désignation des taxes	Taux votés
<i>Taxe d'habitation</i>	14,07 %
<i>Foncier bâti</i>	13,64 %
<i>Foncier non bâti</i>	45,84 %
<i>Taxe professionnelle</i>	15,67 %

*Adopté à l'unanimité***Délibération n° DCM-011-2012****Objet : Subventions 2012**

Le conseil municipal, décide de fixer le montant des subventions à :

- 80 € pour l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Hohatzenheim
- 80 € pour la Chorale
- 80 € pour Vita Gym
- 350 € pour le CCAS de Hohatzenheim

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2012.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-012-2012

Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor de la commune

- VU les dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982
- VU l'arrêté du 16 décembre 1983, précisant les conditions d'attribution de l'indemnité,
- VU la délibération du 13 décembre 2004 attribuant cette indemnité à Mme Baron Marie-Evelyne, receveur municipal,
- VU la nomination de Mme Michel Gaby à ce poste en date du 1^{er} octobre 2011,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de maintenir une indemnité annuelle de gestion.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-013-2012

Vente de bois à l'amiable

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de vendre divers lots de bois :
 - le lot n° 1 à M. DISS Richard pour un montant de 300 €,
 - le lot n° 2 à M. OLTZ Jean-Bernard pour un montant de 230 €.
- charge le Maire à émettre des titres de recettes pour l'ensemble des lots.

Cette délibération remplace et annule celle prise le 6 janvier 2012

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-014-2012

Acquisition de stores pour la salle socioculturelle

Le Maire informe les élus qu'il y a lieu d'acquérir des stores pour la salle socioculturelle.

Le Conseil Municipal,
VU les besoins,
VU les offres de différents prestataires,
VU les crédits inscrits au budget primitif 2012

Et après en avoir discuté :

- décide l'acquisition de stores intérieurs et extérieurs auprès de l'entreprise WALTER STORES à Kilstett pour un montant de 8 864,74 € TTC
- autorise le maire à signer le bon de commande

Adopté à l'unanimité